ANNEXE I Renseignement nécessaires pour déterminer si un permis peut être délivré conformément au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Cochez votre réponse

	Oui	Non			
1. La piscine a-t-elle été acquise avant le 22 juillet 2010 date de l'entrée en vigueur du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles :					
	Le ou vers le :				
1.1 Date d'acquisition :					
	0:	Non			
	Oui	Non			
L'installation de la piscine sera-t-elle effectuée avant le 31 octobre 2010?					
N.B. Si la réponse aux deux premières questions est positive, aucun permis n'est nécessaire.					
	Oui	Non			
3. S'il s'agit d'une piscine démontable, un permis a- t-il déjà été émis conformément au Règlement pour l'installation de celle-ci, située au même endroit et dans les mêmes conditions?					
N.B. Si la réponse est positive, aucun permis n'est nécessaire.					
4. Motif de la demande de permis:					
a) La construction d'une piscine					
b) L'installation d'une piscine					
c) Le remplacement d'une piscine existante					
<b>d)</b> L'érection d'une construction donnant ou empêcha nouvelle piscine	nt l'accès à une				

#### N.B. Aucun permis n'est nécessaire pour :

A-INSTALLATIONS ASSUJETTIES

- 1. Le déplacement ou la réinstallation, sur un même terrain, d'une piscine non assujettie au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- 2. La construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine non assujettie au Règlement ou la modification à cette construction.

Les piscines non assujetties au règlement sont :

- la piscine existante avant l'entrée en vigueur du règlement;
- la piscine acquise avant l'entrée en vigueur du règlement, mais installée au plus tard le 31 octobre 2010.

Une piscine démontable sera donc non assujettie dans deux cas : si elle a été installée au moins une fois avant la date d'entrée en vigueur du règlement ou, lorsqu'elle a été acquise avant cette date, si elle a été installée au moins un fois avant le 31 octobre 2010.

#### B- RENSEIGNEMENTS SUR LA PISCINE

ype	de piscine prévue :	Cochez votre	répon
a) (	Creusée (Voir section C)		
b) S	Semi-creusée (Voir section C)		
c) l	Hors terre :		
_	<ul> <li>Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1,2 mètre (Voir section D)</li> </ul>		
-	<ul> <li>Paroi d'une hauteur inférieure à 1,2 mètre (Voir section C)</li> </ul>		
<b>d)</b> [	Démontable :		
-	<ul> <li>Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1,4 mètre (Voir section D)</li> </ul>		
-	<ul> <li>Paroi d'une hauteur inférieure à 1,4 mètre (Voir section C)</li> </ul>		
omk	IGNEMENTS SUR L'ENCEINTE À INSTALLER  pre de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine :	Cochez votre	répor
omb a)	ore de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : 0	Cochez votre	répoi
omk a) b)	ore de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : 0  1 côté 2 côtés	Cochez votre	répoi
a) b) c)	ore de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : (1 côté 2 côtés 3 côtés	Cochez votre	répor
a) b) c) d)	ore de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : 0  1 côté 2 côtés		répoi
a) b) c) d)	ore de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : 0  1 côté 2 côtés 3 côtés 4 côtés		répoi
a) b) c) d)	ore de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : 0  1 côté 2 côtés 3 côtés 4 côtés		répo
a) b) c) d)	ore de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : 0  1 côté 2 côtés 3 côtés 4 côtés		répor
a) b) c) d)	ore de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : (1 côté 2 côtés 3 côtés 4 côtés nceinte <u>à installer</u> a moins de quatre côtés, expliquer pourqu	oi:	

		Oui	Non
1.3.	Une haie ou des arbustes formeront-t-ils une partie de l'enceinte :		
		Oui	Non
1.4.	section d'enceinte, un mur de maison ou de garage, etc. ?		
1.4.	1 Si oui, ces éléments sont-ils conformes au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ?		
répons	i la réponse à la question 1.2.1 ou 1.3 est positive, aucun permis ne se à la question 1.4.1 est négative, aucun permis ne peut être émis.  ur prévue de l'enceinte:	peut etre	emis. S
		Oui	Nor
2.1. N.B. Si	La hauteur de l'enceinte est-elle en tout point de 1,2 mètre et plus ?  i la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.		
N.B. Si	1,2 mètre et plus ?		
N.B. Si	1,2 mètre et plus ? i la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.	Oui	Nor
<u>N.B. Si</u>	1,2 mètre et plus ?  i la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.  s caractéristiques de l'enceinte :	Oui	Nor
N.B. Si Autres	1,2 mètre et plus ?  i la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.  s caractéristiques de l'enceinte :  L'enceinte sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie	Oui	Nor
N.B. Si Autres 3.1	1,2 mètre et plus ?  i la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.  s caractéristiques de l'enceinte :  L'enceinte sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade :  L'enceinte empêchera-t-elle le passage d'un objet sphérique		
N.B. Si Autres 3.1 3.2 N.B. Si	1,2 mètre et plus ?  i la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.  caractéristiques de l'enceinte :  L'enceinte sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade :  L'enceinte empêchera-t-elle le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre :		
N.B. Si Autres 3.1 3.2 N.B. Si	1,2 mètre et plus ?  i la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.  s caractéristiques de l'enceinte :  L'enceinte sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade :  L'enceinte empêchera-t-elle le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre :  i la réponse à la question 3.1 ou 3.2 est négative, aucun permis ne partie de 10 centimetres de diamètre :		

(DE	1,4 MÈTRE ET PLUS) QUI NE SERA PAS ENTOURÉE D'UNE ENCEINTE			
Par (	quel moyen l'accès à la piscine s'effectuera-t-il ? :	ochez votre	réponse	
		Oui	Non	
a)	Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement :			
b)	Une échelle protégée par une enceinte (Voir section C pour enceinte) :			
c)	Une plateforme protégée par une enceinte (Voir section C pour enceinte) :			
d)	Une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte (Voir section C pour enceinte) :			
REN	Si toutes les réponses sont négatives, aucun permis ne peut être é	<del>311101</del>		
REN Les par e	ISEIGNEMENTS SUR LES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE appareils liés au fonctionnement de la piscine exemple le système de chauffage ou de filtration	ochez votre	réponse	
REN .es oar e	ISEIGNEMENTS SUR LES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE appareils liés au fonctionnement de la piscine exemple le système de chauffage ou de filtration		réponse Non	
REN es oar d le l'	ISEIGNEMENTS SUR LES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE appareils liés au fonctionnement de la piscine exemple le système de chauffage ou de filtration	ochez votre	-	
REN es oar d le l'	appareils liés au fonctionnement de la piscine exemple le système de chauffage ou de filtration leau, seront-ils situés:	ochez votre	- I	
REN Les Dar ( Ie l'	appareils liés au fonctionnement de la piscine exemple le système de chauffage ou de filtration leau, seront-ils situés:	ochez votre	- I	
Ren Les par (	appareils liés au fonctionnement de la piscine exemple le système de chauffage ou de filtration leau, seront-ils situés:  Color de la piscine, ou de l'enceinte.  1.1 À un mètre ou plus de la paroi de la piscine, ou de l'enceinte.  1.2 Si vous avez répondu non à la question 1.1 ci-dessus, est-ce que les appareils liés au fonctionnement de la piscine seront	Oui	Non	
Ren Les Dar (de l'	appareils liés au fonctionnement de la piscine exemple le système de chauffage ou de filtration l'eau, seront-ils situés:  1.1 À un mètre ou plus de la paroi de la piscine, ou de l'enceinte.  1.2 Si vous avez répondu non à la question 1.1 ci-dessus, est-ce que les appareils liés au fonctionnement de la piscine seront installés:	Oui	Non	

D- RENSEIGNEMENTS SUR LA PISCINE HORS TERRE (DE 1,2 MÈTRE ET PLUS) OU DÉMONTABLE

N.B. Si toutes les réponses sont négatives, aucun permis ne peut être émis.

## 2. Les conduits reliant des appareils à la piscine seront-ils :

	Oui	Non
2.1 Souples		
2.2 Installés de façon à rendre difficile l'escalade de la paroi de la piscine, ou de l'enceinte		

N.B. Si la réponse à la question 2.1 ou 2.2 est négative, aucun permis ne peut être émis.

## F- RENSEIGNEMENTS SUR LA PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

# Cochez votre réponse

	Oui	Non
La piscine sera-t-elle pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir :		

N.B. Si la réponse est négative, aucun permis ne peut être émis.